

Congrès AAPC-AALA 2027

Formulaire d'inscription – commanditaires et exposants

Les frais de commandite et d'exposition sont indiqués en devise canadienne et sont assujettis à la TVH. À la réception du formulaire d'inscription, l'Association des architectes paysagistes du Canada vous enverra une facture. Le paiement intégral est exigé pour réserver une commandite ou un espace d'exposition.

Veuillez remplir le formulaire et le soumettre par courriel avec le logo de votre entreprise (en format JPG ou PNG) à Dryden Kalesnikoff (industry@aala.ab.ca).

Nom de l'entreprise					
Adresse					
Ville		Province		Code postal	
Personne-ressource			Titre		
Courriel			Téléphone		
Contact(s) sur place			Courriel		

Participation

Options	Coût unitaire	# d'articles	Total
Commanditaire – Officiel	25 500 \$		
Commanditaire – Partenaire	15 500 \$		
Commanditaire – Principal	8 500 \$		
Commanditaire – Associé	5 500 \$		
Commanditaire – Émergent	2 500 \$		
Stand d'exposition : indiquez l'emplacement que vous souhaitez (selon le plan) : 1. _____ 2. _____ 3. _____ Commentaires (préférences et emplacement) : _____ _____	2 800 \$		
Total (plus taxes à facturer)			

Consentement

Les commanditaires et les exposants qui annulent leur participation avant le 30 avril 2027 seront remboursés (moins 10 % de frais de traitement). Les exposants qui annulent leur participation le ou après le 1^{er} mai 2027 ne seront pas remboursés.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales (signature autorisée requise).

Nom du représentant de l'entreprise (en lettres moulées)	Signature	Date
--	-----------	------

Aide-mémoire

Veuillez courrieller les documents suivants à [Dryden Kalesnikoff \(industry@aalab.ca\)](mailto:Dryden.Kalesnikoff@industry@aalab.ca).

- le formulaire dûment rempli;
- une image numérique de haute résolution de votre logo d'entreprise qui sera apposé sur le matériel promotionnel du Congrès. Les logos seront en format JPG ou PNG

Conditions générales

Date – L'AAPC se réserve le droit de modifier la ou les dates du Salon professionnel ou d'annuler l'activité, et ne sera en aucun cas tenue responsable des conséquences découlant de cette modification ou de cette annulation, à l'exception du remboursement intégral des sommes versées par les commanditaires.

Réglementation – Le commanditaire doit se conformer à la réglementation établie par l'AAPC et convenir qu'elle est définitive et exécutoire.

Indemnisation – Le commanditaire indemniser l'AAPC, et la dégagera de toute responsabilité, en cas de perte, de préjudice ou de dommage quelconque subi par l'AAPC, en raison du non-respect par le commanditaire des conditions du présent contrat ou de sa participation à l'événement (notamment, toute réclamation d'un tiers contre l'AAPC en cas de perte, de préjudice ou de dommage concernant un exposant ou un participant, ou leurs administrateurs, dirigeants, agents et employés respectifs).

Conduite – L'AAPC se réserve le droit, en tout temps, de modifier ou de retirer le stand d'un commanditaire ou d'un exposant, et d'expulser ledit commanditaire ou ledit exposant si sa conduite ou sa présentation est inacceptable selon l'AAPC ou tout autre participant.

Jeux de hasard – La vente de billets de tirage ou de loterie n'est pas autorisée.

Protection de la vie privée – L'AALA et l'AAPC respectent les lois internationales, fédérales et provinciales sur la protection de la vie privée, ainsi que les mesures législatives antipourriel et le Règlement général sur la protection des données de l'UE. L'AAPC ne peut transmettre la liste de ses membres ou leurs coordonnées.

Expédition, entreposage et manutention – L'hôtel n'accepte pas les expéditions des exposants. Tout matériel d'exposition expédié à l'hôtel peut être refusé ou renvoyé à l'expéditeur sans préavis. Tous les frais de courtage, d'expédition et de manutention sont à la charge de l'exposant.

La politique du Salon d'exposition est similaire à celle d'autres salons. Les règles suivantes seront appliquées.

- Les exposants ne doivent pas gêner la visibilité des stands voisins.
- La structure des stands est constituée de tuyaux et de tissus. Assurez-vous que tout le matériel reste dans les limites de votre emplacement.
- Utilisez du ruban adhésif double-face amovible pour fixer les tapis et tous les autres matériaux au sol.
- Le coût des travaux pour réparer les planchers et les murs endommagés seront à la charge de l'exposant.
- Vous devez entreposer les matériaux d'emballage (cartons, etc.) dans votre stand. Il n'y a pas d'entreposage sur place.

Ordure/recyclage : L'hôtel mettra à la disposition des exposants des poubelles et des bacs de recyclage dans la salle de l'exposition afin d'éliminer les matériaux non désirés (des panneaux indiqueront l'emplacement des bacs). Seuls les déchets, les boîtes en carton pliées et le papier seront acceptés. L'exposant doit rapporter tous les autres matériaux.

Wi-Fi : disponible

Renseignements

Katherine Velluso (Agente, Prix et honneurs– AAPC)
12 Forillon Crescent.
Kanata (Ontario) K2M 2W5
613-859-9605 [awards@csla-aapc.ca]